



## Question urgente pour une victime avec pronostic engagé

-----  
Par Chulo

Un proche de ma famille se trouvait dans sa voiture avec son épouse lorsqu'un homme visiblement en état d'ivresse s'est approché du véhicule. En présence de sa femme, cet homme a tenu des propos déplacés à son encontre. Le mari lui a alors demandé de répéter ce qu'il venait de dire. À ce moment-là, l'homme a semblé comprendre qu'il s'adressait à une femme accompagnée de son mari et, ne souhaitant apparemment pas aller plus loin, il s'est éloigné.

Alors qu'il rejoignait sa propre épouse, l'homme a continué à tenir des propos provocateurs à voix haute, cherchant manifestement à provoquer le mari. Puis il s'est retourné une seconde fois vers la voiture et a directement interpellé le mari en le défiant, lui reprochant notamment de ne pas être sorti du véhicule.

Face à ces provocations répétées, le mari est finalement sorti de la voiture pour le confronter. Une altercation a alors eu lieu et il lui a porté un coup de poing, ce qui a fait chuter l'homme au sol, inconscient. Le mari a quitté les lieux tandis que l'épouse de l'homme était présente auprès de lui.

Quelques heures plus tard, nous avons appris que l'homme avait été transporté à l'hôpital et que son pronostic vital était engagé. Le mari et son épouse ont ensuite été placés en garde à vue, notamment dans le cadre d'une enquête portant sur les circonstances des faits et sur une éventuelle non-assistance à personne en danger.

A savoir que ce proche n'est nullement connu par les services de police.

Dans ces circonstances, quelles pourraient être les conséquences juridiques pour le mari et son épouse notamment qui n'a été que victime de propos déplacés de la part d'un étrangers?